

n° 21 AVRIL 2023

Le magazine des locataires et propriétaires de la Cité Malfalise à Montignγ-le-Tilleul et Landelies







La fête des voisins, des familles, des amis

RETENEZ LA DATE DU 20 MAI 2023

CAR dès le matin, le Comité de Quartier est heureux de vous accueillir afin de faire la fête ensemble

AU PROGRAMME de nombreuses activités pour petits et grands : château gonflable, grimage, bal musette, buvette, jeux divers , bar, restauration, ...

VENEZ NOMBREUX



VOISINS SOLDARES

Les bons côtés d'être à côté

LES 10 COMMANDEMENTS DU VOISIN SOLIDAIRE

- De la possibilité de vivre en harmonie avec ses voisins, jamais tu ne douteras.
- De tout commérage, tu t'abstiendras.
- À la solution de facilité qu'est l'indifférence, tu ne cèderas pas.
- Avec un petit cadeau, tu rendras ce qu'on t'a prêté.
- De l'aide, sans hésiter, tu oseras demander.
- De ce qu'aucun voisin ne souffre d'isolement tu t'assureras.
- Avant qu'il ne fasse du bruit, ton voisin tu chercheras à connaître.
- Que l'aventure est au coin de l'immeuble, jamais tu n'oublieras.
- Avant qu'il n'ait à se plaindre de toi, ton voisin tu t'assureras que tu ne le déranges pas.
- À saluer et sourire, jamais tu ne renonceras.



Le mot du Président

Chers amis, chères amies, il est fort probable que vous le sachiez déjà ... mais je ne peux m'empêcher de commencer cet édito sans parler de ce projet de constructions de douze habitations et d'une salle polyvalente qui sera un espace de rencontres et de convivialité pour chacun et chacune d'entre vous. Et rassurez-vous, au contraire de ce que ce que certains esprits chagrins ont colporté, cela ne se fera sans aucune répercussion pécuniaire pour vous, ni pour aucun de nos concitoyens de Montigny - Landelies

Il nous aura fallu être fort patient mais nous étions convaincus que notre projet tenait la route. Et voilà, c'est maintenant chose faite ; nous avons reçu la notification officielle du Ministre Wallon compétent, Monsieur Christophe Collignon.

Ouf! Depuis le temps qu'on attendait ça. Comme quoi la persévérance est souvent récompensée.

Alors, l'année 2023 a bien démarré avec cette excellente nouvelle de la prochaine extension de votre Cité. Et comme une bonne nouvelle en amène souvent une autre : on est débarrassé de cette fichue pandémie qui nous avait privés de nos traditionnelles manifestations festives.

Cela a déjà bien démarré avec le nettoyage de la Cité qui s'est déroulé il y a quelques jours (et ce, pour la quinzième année consécutive – excusez du peu).

Initiative citoyenne remarquable, dont la participation grandit d'année en année. Merci à tous et toutes pour votre présence active à cet événement.

C'est un plaisir pour moi de mentionner la participation, pour la deuxième année consécutive, des jeunes du Beaucory, accompagnés de leur éducatrice. Ils nous ont apporté une aide très efficace. Merci pour ce chouette coup de main. Quand il γ a du positif, il ne faut pas oublier de le signaler. Et puis, une fois qu'on a ramassé les déchets ou autres mégots qui traînent partout, c'est sûr qu'on est moins enclin à en jeter par terre.

Et puis après, ce sera chasse aux œufs le Lundi de Pâques et puis la fête des voisins en mai. C'est bien reparti ...

Alors, venez-y nombreux! à très bientôt.

R. DONOT

Président du Conseil d'Administration du Logis Montagnard – 0475/46.53.12

VOUS AVEZ UN PROBLEME AVEC VOTRE VOISIN?

Vos voisins vous rendent la vie insupportable? En cas de conflit, mieux vaut, dans un premier temps, opter pour un dialogue serein et constructif.

Selon la nature du problème, il existe différentes possibilités :

Essayez d'abord de résoudre le problème par vous-même

Tout le monde a déjà rencontré des problèmes de voisinage, par exemple, un chien qui aboie trop, un poste de télé ou de radio qui va trop fort, etc.

Bien souvent, le voisin n'en est pas conscient et une simple discussion peut résoudre le problème.

Appel à la police

Quand la situation dégénère, par exemple en cas d'agression, vous pouvez faire appel à la police. Selon la nature de la plainte, la police intervient plus ou moins rapidement (de quelques minutes à quelques jours).

Juge de paix

Si vos tentatives restent infructueuses, vous pouvez faire appel à un juge de paix. Celui-ci est compétent pour tous les problèmes relatifs au logement et au voisinage.

Médiation volontaire

Dans le cas d'une médiation volontaire, vous et votre voisin faites appel à un médiateur en vue de faciliter le dialogue et de trouver une solution. Si la médiation aboutit à un accord, vous pouvez faire valider ce dernier soit par un juge, soit par un notaire, de sorte que l'accord ait des effets contraignants pour les deux parties.

Procédure en conciliation

Avant d'entamer une procédure en justice, vous pouvez introduire auprès du juge une demande en conciliation (règlement à l'amiable). Cette procédure est rapide et gratuite. Elle peut même être demandée oralement au greffe (secrétariat) du tribunal. Le juge tentera de concilier les parties sans imposer une quelconque solution. Si un accord est trouvé, le juge en fait le constat dans un procès-verbal qui a valeur de jugement.

Procédure judiciaire

Il existe trois manières d'intenter un procès:

- la comparution volontaire ;
- le dépôt d'une requête ;
- la citation de la partie adverse.

Les parties peuvent décider de comparaître volontairement devant le juge. C'est ce qu'on appelle la comparution volontaire.

Pour certaines affaires, vous pouvez introduire au greffe de la justice de paix une requête dans laquelle vous exposez le problème ainsi que les motivations de votre requête. Cette requête doit également mentionner l'identité des personnes concernées. Toutes les parties reçoivent un pli judiciaire leur demandant de comparaître devant le juge de paix.

Dans de nombreux cas, vous devez faire appel à un huissier de justice qui transmettra une citation à la partie adverse. Même si vous n'y êtes pas obligé, le recours à un avocat peut se révéler utile surtout s'il s'agit d'une affaire complexe.

Une partie de ces informations provient du site des autorités fédérales (belgium.be).

Eviter les problèmes de voisinage

Vous pouvez sans doute éviter un certain nombre de problèmes ou trouver une solution amiable avec vos voisins.

Vous effectuez des travaux qui pourraient occasionner des désagréments ? Informez-en vos voisins à l'avance. Vous organisez une fête ? Invitez vos voisins ou expliquez-leur qu'il s'agit d'un événement exceptionnel.

Essayez toujours de dialoguer, d'expliquer et de trouver ensemble une solution plutôt que d'aller au tribunal.





LES GESTES ET ACTIONS POUR RÉDU

Objectif «réduction énergie» : je m'engage à mettre quelques gestes en place

	Gestes et actions	Je le fais
	Gestion de l'électricité	
1	Je contrôle mon compteur électrique une fois par mois pour le suivi des consommations	
2	J'éteins les lumières lorsque je quitte une pièce.	
3	Je ne laisse pas en veille mes appareils électriques TV hifi vidéo PC si je ne m'en sers plus. Certains peuvent consommer autant en veille qu'en les utilisant	
4	Je débranche tous mes appareils pour éviter les consommations cachées ou j'utilise une multiprise avec bouton interrupteur. Certains appareils continuent à consommer même éteints.	
5	Je débranche mes chargeurs et transfos dès lors que mes appareils sont chargés	
6	Je remplace mes vieilles ampoules par des ampoules led.	
7	Je laisse entrer au maximum la lumière pour éviter la <mark>lumière arti</mark> ficielle	
8	Je privilégie des appareils peu énergivores (label A) si j <mark>e dois procé</mark> der à un nouve <mark>l achat.</mark>	
	Gestion du chauffage et ventilation	
19	Je ferme mes volets la nuit pour garder au maximum la chaleur- et empêcher le froid de rentrer	
20	l'installe des rideaux épais devant les fenêtre/portes et je les ferme la nuit	
21	l'évite de faire pendre les rideaux devant les radiateurs	
22	Je ne laisse aucun objet devant et sur les radiateurs	
23	Je place des réflecteurs derrière les radiateurs qui sont du côté mur(s) extérieur(s)	
24	l'utilise mon thermostat d'ambiance pour éviter de trop utiliser avec les vannes thermostatiques	7
25	Je veille à toujours bien fermer les portes et les fenêtres pour garder la chaleur, surtout si les radiateurs fonctionnent	
26	l'installe des boudins au bas des portes et des joints isolants aux fenêtres	
27	En cas de simple vitrage, je place un film de survitrage	
28	J'isole les tuγaux d'eau chaude	
29	Je surveille et adapte la température des pièces (19°c dans les pièces de vie, 16°c dans les chambres)	
30	Je ne chauffe que les pièces utiles	
31	Je diminue la température de 1° (19°c au lieu de 20°c) pour gagner 7% sur ma facture	T T
32	Je privilégie un pull en plus plutôt que de trop augmenter la température	
33	Je diminue le chauffage lorsque je quitte mon domicile	



IRE MA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

24		
34	Dès que la température extérieure est plus douce, je baisse le chauffage	
35	Je purge régulièrement les radiateurs pour bien fonctionner en vidant l'air	
36	J'ouvre les tentures en cas d'ensoleillement pour profiter de la chaleur.	
37	J'utilise les appareils de chauffage d'appoint électrique exclusivement pour des pièces devant être chauffées rapidement et peu longtemps (ex SDB)	
38	Je nettoie et dépoussière les bouches de ventilation	
39	Je règle la température du chauffe-eau entre 55°c et 60°c	
40	Je contrôle au moins une fois par mois mon compteur ou ma jauge de chauffage	
	La cuisson	
9	l'utilise une taille de casserole adaptée au foyer de cuisson	
10	Je place des couvercles sur mes casseroles lors de la cuisson	
11	Je contrôle les temps de cuisson pour ne pas surconsommer	
	Le froid	
12	l'installe mes appareils (frigo et congélateur) loin des sources de chaleur	
13	Je nettoie régulièrement la grille arrière du frigo	
14	Je veille à ne pas surcharger le frigo ou le congélateur	
15	Je dégivre régulièrement mon frigo et mon congélateur (5mm de givre = 30% de consommation en plus)	
16	l'enlève les emballages inutiles des produits à mettre dans le frigo	
17	Je laisse refroidir les plats avant de les mettre au frigo	
18	Je veille à la bonne température de mes appareils (de 0 à 6°c frigo et -18°c congélateur)	
	Les appareils eau : lave-vaisselle, lave-linge et séchoir	
41	Je fais fonctionner mes appareils équipements (lave-vaisselle, lave-linge, séchoir) uniquement quand ils sont bien remplis	
42	J'utilise les programmes éco (40°c)	
43	Je lave mon linge le plus possible à 30° au lieu de 60° (= 50% d'économie)	
44	Je nettoie régulièrement les filtres de mes appareils	
45	Je profite des heures creuses si je bénéficie du bi-horaire pour faire tourner mes appareils	
46	J'essore le linge au maximum avant de le mettre au séchoir	
47	l'enlève les prises de mes appareils. Un lave-linge branché continue à consommer même si on ne l'utilise pas.	
48	Pour l'achat d'appareils, je privilégie les plus économes en énergie et en eau (cf les Labels A)	
49	Je débranche les appareils pour éviter que ceux-ci ne continuent à consommer	

Sources:







LE GRAND NETTOYAGE

L'entretien des abords de votre logement



LOCATAIRE

- Balcon débouchage évacuation
- Volets et grilles enueuen, remplacement lames, gaissi des gonds, paumelles et charnières
- Boîte aux lettres entretien portillons, remplacement serrures et gonds, remplacement clés

PROPRIÉTAIRE

- Batterie de boîte aux lettres
- Canalisations réparations

Canalisations

LOCATAIRE

- Haies, arbustes entretien, taille et remplacement
- Arbres taille, élagage et échenillage
- Portillon réparation
- Pelouse entretien, tonte
- Terrasse entretien, démoussage
- Grille

L'entretien de votre boîte aux lettres

Pourquoi ne pas profiter des beaux jours pour repeindre votre boîte aux lettres?

En tant que locataire, votre devoir consiste à entretenir le bien loué et ses abords en "bon père de famille», cela concerne également les boîte aux lettres.

Pour rappel:

Locataire: vider réquièrement, entretenir et graisser les serrures; charnières, cadenas, responsable en cas de perte ou de vol de la clé.

Propriétaire : remettre en état les peintures uite à une usure ou une altération naturelle, réparer les dégâts causés par une force majeure, remplacer en cas de vétusté

Clefs perdues ou problème de serrure?

Les serrures de boîte aux lettres se remplacent facilement. En vente dans les magasins de bricolage ou chez un serrurier...



Porte grinçante ou difficulté d'introduire sa clef?

Graissage des charnières et du barillet.



Mon courrier nage dans ma boîte aux lettre?

Il existe des tapis ou caillebottis dans les commerces mais pour éviter des frais inutiles, voici quelques trucs et astuces :

- Un morceau de treillis à poule roulé au fond de votre boite aux lettres évitera que votre courrier soit mouillé.
- Un vieux paillasson en caoutchouc découpé aux bonnes dimensions produira le même





Que faire de mes encombrants :

Donnez une deuxième vie à vos encombrants!

La Ressourcerie du Val de Sambre est un service gratuit de collecte à domicile des objets et encombrants visant un triple objectif : participer au développement durable en accentuant le réemploi et le recyclage, favoriser l'insertion professionnelle de personnes fragilisées sur le marché de l'emploi (au travers de collaboration avec plusieurs CPAS de la région) et développer une activiré économique pérenne...



Environnement (



DE PRINTEMPS

Quels objets et encombrants sont autorisés à la collecte?

Les objets/encombrants en bon ou mauvais état (non souillés)

Quelques exemples:

- le mobilier y compris le mobilier de jardin
- les petits et gros électroménagers
- les canapés et les matelas
- les outils, le matériel de chauffage et de sanitaire
- la vaisselle et les articles de décoration
- les jouets, les livres et les articles de loisir
- · le bois, les métaus
- etc.

Pour connaître la liste exhaustive, n'hésitez pas à nous contacter au 071/47.57.57



Nous refusons

Les déchets inertes, verts et les produits toxiques Quelques exemples :

- les briquaillons, gyproc, ...
- les déchets sépciaux des ménages (peinture, produits toxiques, piles, ...)
- les déchets verts
- les vêtements, chaussures et maroquinerie
- Is pneus, les PMC, le Papier-Carton
- etc.

Ces déchets font l'objet d'une collecte sélective en porte-à-porte ou doivent prendre la direction d'un recyparc de l'Intercommunale de gestion intégrée des déchets Tibi.

N'hésitez pas à les contacter au 0800/94234, visiter leur site internet : http://www.tibi.be ou téléchargez le Guide du Tri.

Comment procéder?

Nous acceptons

Étape 1 Contactez-nous au 071/47.57.57 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 pour prendre un rendez-vous.

Étape 2 Lors de ce contact, nous établirons ensemble la liste précise des objets ou encombrants à enlver par notre équipe de collecte.

Nous vous téléphonerons la veille du rendez-vous pour vous confirmer notre passage et vous préciser la tranche horaire dans laquelle notre équipe de collecte se présentera à votre domicile.

Étape 4 Le jour de l'enlèvement, soγez présent et rassemblez les objets et/ou encombrants au rez-de-chaussée de votre domicile dans un endroit directement accessible depuis la route. Attention, nos modalités de collecte ont évolué depuis la crise sanitaire.

Remarques:

- Attention, tout dépôt des objets et encombrants sur la voie publique est interdit.
- Veillez à communiquer l'ensemble des objets et encombrants à enlver lors du passagede notre équipe. <u>Tout objet ou encombrant non communiqué préalablement pourrait être refusé lors de la collecte.</u>
- · Pour faciliter le travail de notre équipe, démontez ce qui peut l'être et rassemblez les petits objets dans des caisses en carton ou sacs en plastique.
- Dans le cas d'un enlèvement de matériaux bruts (planches/lattes en bois, parquet, lattes en PVC, ...), veillez à rassembler les grandes planches/lattes et mettre les plus petites dans des caisses en carton, sacs en plastique ou tout autre contenant équivalent. Tout enlèvement de matériaux bruts ne répondant pas à ces conditions pourrait être refusé lors de la collecte.



Nouveau magasin de seconde main en partenariat avec le CPAS de Montigny-le-Tilleul.

Ce magasin est situé à la rue de Bomerée 336Q à Montignγ-le-Tilleul. Heures d'ouverture : mardi : 14h-18h – mercredi au samedi 10h-18h Téléphone : +32 476 88 05 94

Suivez son actualité sur R Store Montigny-le-Tilleul Facebook

Le RECYPARC de Landelies

Chemin de la Falgeotte 2 à 6111 Landelies

OUVERT du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00 et le samedi de 9h15 à 17h30. Il s'agit de l'heure de la dernière entrée acceptée. La fermeture du recyparc a lieu 15 minutes après l'heure de la dernière entrée afin de permettre le déchargement des déchets.

FERMÉ le dimanche, le lundi et les jours fériés.

Déchets acceptés :

- le bois
- les déchets verts
- les encombrants
- les inertes
- les métaux
- les plafonnages et plâtres
- les bouchons de liège
- les fonds de cire de bougies
- les DEEE
- les Déchets Spéciaux des
- Ménages - la figolite
- les huiles et graisses de friture
- les huiles de moteur
- les papiers-cartons
- les petits objets en plastique
- les piles
- les plastiques durs
- les pneus
- les textiles
- les verres colorés et incolores
- les verres plats
- l'asbeste-ciment (amiante)





Infos pratiques

MICRO-GAFFE





















PONCELET SPRI

Véhicule de courtoisie à disposition de la clientèle en cas de sinistre voiture

TOUTES les meilleures conditions du marché Contactez nous:

Tél: 071/517 445 Fax: 071/560 169 Mail: assurances@sprlponcelet.be

Rue de Marchienne 196/rc/1



